



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 – IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR	DETAIL
CODE PRODUIT	726-002, 726-016, 726-032, 727-01, 728-05, 728-15, 728-55
USAGE RECOMMANDÉ	Rénovateur caoutchouc et plastique.
RESTRICTION UTILISATION	Tenir loin des sources d'ignition.
FOURNISSEUR / FABRICANT	AUTO-CHEM INC 33 de Lyon Repentigny, QC J5Z 4Z3 450-654-9292 www.autochem.com
TELEPHONE URGENCE	CANUTEC 1-613-996-6666 (24 heures)

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION	Liquide inflammable 3 Danger par aspiration 1 Toxicité aigüe, inhalation 4 Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; Effets narcotiques 3 Dangers pour le milieu aquatique, danger aigu 2	
ÉLÉMENTS ÉTIQUETAGE		
MENTIONS AVERTISSEMENT	DANGER	
MENTIONS DANGER	H226 H304 H332 H336 H401	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par inhalation. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques.
CONSEILS PRUDENCE -PRÉVENTION	P210 P233 P240 P241 P242 P243	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

	P261 P271 P273 P280	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection /des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
CONSEILS PRUDENCE – RÉPONSE	P301+P310 P331 P303+P361+P353 P304+P340 P312 P370+P378	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'incendie: Utiliser mousse chimique pour l'extinction.
CONSEILS PRUDENCE – STOCKAGE	P403+P235 P233 P405	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
CONSEILS PRUDENCE - ÉLIMINATION	P501	Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations municipales, provinciales et fédérales.
AUTRES DANGERS	Sans objet	

3 – COMPOSTION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

DÉNOMINATION CHIMIQUE	C.A.S	CONCENTRATION
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitee (C9-C16)	64742-47-8	45 – 70 *
Solvant naphta aliphatique léger	64742-89-8	10 – 30 *

* DÉCLARATION DE SECRET INDUSTRIEL: La concentration exacte de la composition a été retenue en tant que secret industriel.

4 – PREMIERS SOINS

VOIES D'EXPOSITION	Inhalation, cutanée, oculaire, orale
INHALATION	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
CUTANÉE	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau / se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
OCULAIRE	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical/consulter un médecin.
ORALE	NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
NOTE MÉDECIN	Traitement spécifique : selon les symptômes.

5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS	Mousse chimique, dioxyde de carbone, poudre sèche. Utiliser une bruine d'eau pour refroidir les contenants.
AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS	Jet d'eau.
DANGERS SPÉCIFIQUES	Produits de combustion : oxydes de carbone, oxydes de silice, oxydes d'azote, fumée acre.
ÉQUIPEMENT PROTECTION	Les pompiers doivent porter un équipement de protection et un appareil de respiratoire autonome approuvé NIOSH.
PRÉCAUTIONS SPÉCIALES	Ne pas laisser les eaux d'écoulement atteindre les égouts, fossés ou cours d'eau.

6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PROTECTION PERSONNELLE	Porter l'équipement respiratoire approprié et des vêtements de protection (Voir Section 8). Éviter le contact direct avec le produit. Éloigner le personnel non essentiel.
INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT/ NETTOYAGE	Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte pour élimination ultérieure (voir section 13). Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Retenir les eaux d'écoulement s'il y a lieu. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES	Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION	Garder éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Les vapeurs de ce produit sont plus lourdes que l'air et vont se concentrer dans les espaces bas ou fermés. Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer des opérations similaires près des contenants. L'électricité statique peut s'accumuler et créer un risque d'incendie. Prendre des précautions contre les décharges statiques. Relier et mettre à la terre tous les contenants de transfert et équipements. Mettre à la terre les équipements fixes. Les contenants doivent être identifiés correctement. Manipuler dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Éviter le contact avec les yeux ou la peau. Garder les contenants fermés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus et doivent être manipulés comme résidus dangereux. Maintenir une bonne hygiène personnelle avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit ou à proximité. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
-------------	---

STOCKAGE	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Garder les contenants fermés.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Agents oxydants forts, acides, alcalins.

8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENT	C.A.S.	SOURCE	VALEUR
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée (C9-C16)	64742-47-8	ACGIH	VEMP 1200 mg/m3, 197 ppm
Solvant naphta aliphatique léger	64742-89-8	ACGIH OSHA	VEMP 400 ppm VEMP 100 ppm

MÉCANISMES TECHNIQUES	Assurer une ventilation générale et/ou par aspiration à la source pour maintenir les concentrations au-dessous des normes d'exposition.
PROTECTION RESPIRATOIRE	Maintenir les conditions atmosphériques sous les limites d'exposition. Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues ou lors d'un déversement.
VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques anti éclaboussures afin d'empêcher brouillard, vapeur et poussière d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.
PROTECTOIN OCULARE	Lunettes protectrices contre les agents chimiques. Porter un élément facial s'il y a risque d'éclaboussures.
RECOMMANDATIONS HYGIÈNE GÉNÉRALE	Fournir des douches de sécurité et oculaires à proximité des lieux de travail. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE	Liquide bleu, transparent.
ODEUR	Fruité.
SEUIL OLFACTIF	Non disponible.
pH (10% dans eau)	8.10
POINT DE FUSION/CONGÉLATION	Non disponible.
POINT INITIAL D'ÉBULLITION	Non disponible.
POINT D'ÉCLAIR (coupe fermée)	26°C
TAUX ÉVAPORATION	Non disponible.
INFLAMMABILITÉ	Inflammable.
LIMITE INFÉRIEURE INFLAMMABITE/EXPLOSIVITÉ	Non déterminé.

LIMITE SUPÉRIEURE INFLAMMABITE/EXPLOSIVITÉ	Non déterminé.
TENSION DE VAPEUR	Non disponible.
DENSITÉ DE VAPEUR (air=1)	Non disponible.
DENSITÉ RELATIVE	0.812
SOLUBILITÉ (eau)	Non soluble.
COEFFICIENT PARTAGE (n-octanol/eau)	Non disponible.
COV	649.6 g/L (0.800 kg/kg)
VISCOSITÉ, Spindle #1, 100 rpm	29.5 cps

10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Stable lors de l'utilisation recommandée.
STABILITÉ CHIMIQUE	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
RÉACTIONS DANGEREUSES	Aucune polymérisation.
CONDITIONS À ÉVITER	Sources d'ignition, chaleur.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Agents oxydants fort, acides, bases.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Oxydes de carbone, oxydes de silice, oxydes d'azote.
INFORMATION ADDITIONNELLE	Aucune.

11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS			
INHALATION	Peut causer des maux de tête, étourdissements, fatigue, nausées et vomissements.		
CUTANÉ	Aucune donnée.		
OCULAIRE	Aucune donnée.		
ORALE	Le produit peut être aspire dans les poumons pendant l’ingestion et/ou le vomissement subséquent. L’aspiration du produit dans les poumons peut provoquer des dommages sévères aux poumons, une pneumonie chimique, un œdème pulmonaire ou la mort.		
EFFETS CHRONIQUES			
INHALATION	Aucune donnée.		
CUTANÉ	Assèchement de la peau.		
OCULAIRE	Aucune donnée.		
ORALE	Aucune donnée.		
INFORMATION ADDITIONNELLE			
EFFETS CANCÉROGÈNES (CIRC)	Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée (C9-C16)	64742-47-8	Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l’Homme.
	Solvant naphta aliphatique léger	64742-89-8	Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l’Homme
EFFETS MUTAGÈNES	Aucune donnée.		

EFFETS TERATOGENES	Aucune donnée.
EFFETS REPRODUCTION	Aucune donnée.
EFFETS SENSIBILISATION	Aucune donnée.
ORGANES CIBLES	Aucune donnée.
MALADIES AGRAVEES	Aucune donnée.
SUBSTANCES SYNERGIQUES	Aucune donnée.

DÉNOMINATION CHIMIQUE	C.A.S.	LD50 ORAL mg/kg	LD50 CUTANÉ mg/kg	LC50 INHALATION mg/L/4hr
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée (C9-C16)	64742-47-8	>5000, rat	>2000, lapin	Aucune donnée.
Solvant naphta aliphatique léger	64742-89-8	>2000, rat	>2000, rat	3400 ppm, 4h, rat

12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée (C9-C16)	64742-47-8
CL50 2.2 mg/L, 96 h, statique	Lepomis macrochirus
CL50 2.4 mg/L, 96 h, statique	Oncorhynchus mykiss
CL50 45 mg/L, 96 h, dynamique	Pimephales promelas

Solvant naphta aliphatique léger	64742-89-8
CE50 4700 mg/L, 72 hrs	Pseudokirchneriella subcapitata

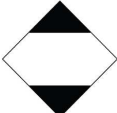
PERSISTANCE ET BIODÉGRADATON	Non disponible.
POTENTIEL BIOACCUMULATION	Non disponible.
MOBILITÉ DANS LE SOL	Non disponible.
AUTRES EFFETS NOCIFS	Non disponible.
AUTRE INFORMATION	Ne pas laisser le produit ou les eaux d'écoulement de lutte contre l'incendie se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Bloquer les drains et fossés. Les surfaces affectées par un déversement doivent être nettoyées et restaurées aux conditions originelles ou à la satisfaction des autorités.

13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION	L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.
EMBALLAGE CONTAMINÉ	Les contenants vides devraient être recyclés ou éliminés par une installation homologuée pour la gestion des déchets.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES (CANADA)

NUMÉRO ONU	APPELATION RÉGLEMENTAIRE	CLASSE	GROUPE EMBALLAGE	PLACARD
1993	LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A. (Hydrocarbures)	3	III	
QUANTITÉ LIMITÉE : 5 L ou 5 KG				
POINT D'ÉCLAIR		26°C		

POLLUANT MARIN	Non.
REMARQUE	Tenir loin des sources de chaleur ou d'ignition.

15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CANADA	
LCPE	Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS) ou ils sont exempts.
ÉTATS-UNIS	
TSCA	Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.

16 – AUTRES INFORMATIONS

VERSION	1.0
DATE	17 mai 2016
PRÉPARÉE PAR	AUTO-CHEM INC.
ABBREVIATIONS	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA	American Industrial Hygiene Association
CAS	Chemical Abstract Service
CEPA	Canadian Environmental Protection Act
CIRC	Centre International pour la Recherche sur le Cancer
CL / LC	Concentration létale / Lethal concentration
DL / LD	Dose létale / Lethal dose
CE / EC	Concentration efficace / Effective concentration
IARC	International Agency for Research on Cancer
LCPE	Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement
LES/NDSL	Liste extérieure des substances / Non domestic substances list
LIS/DSL	Liste intérieure des substances / Domestic substances list
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

STEL STOT TCOC TLV TSCA TWA USEPA VECD VEMP WHMIS	Short-term Exposure Limit Specific target organ toxicity Toxicité pour certains organes cibles Threshold Limit Value Toxic Substances Control Act Time Weighted Average United States Environmental Protection Agency Valeur exposition courte durée Valeur exposition moyenne pondérée Workplace Hazardous Materials Information System
AVIS AU LECTEUR	Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Auto-Chem Inc. ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle d'Auto-Chem Inc. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.